L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 20 JANVIER 1875 [illegible] Année.

DUFOUR & LEREZ.
PROPRIETAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 20 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le Sheriff, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale : [illegible] actions de Chemin de fer.

Par Vincent & Co., aux Nos 127 et 129 de la rue de la Levee, [illegible] et boiloques.

Par O. Valeton, sur la levee du faubourg de la Pointe, [illegible] de terre.

Par Hofman, Maurer & Co., au No 6 de la rue de Chartres, marchandises sèches, lingerie et bonneterie.

Par Placide J. Shear, au No 41 rue Royale, continuation de la vente de livres [illegible].

Par D. E. Morphy, à l'angle de la rue Magazine et Lafayette, [illegible].

Par A. Cerati, aux abattoirs, [illegible] chevaux, [illegible].

Gumbo, Gumbo. Voir l'annonce de D. E. Morphy, encadrée ci-[illegible].

SPECTACLES

Mercredi, 20 janvier 1875.

OPERA.—Le Prophète.
VARIETES.—Lady of Lyons, le soir. Duke's Motto.
AMPHITHEATRE.—East Lynne.
St CHARLES.—Mme F. W. Lander en tournée par la troupe Lander.

La ruine et ses auteurs.

Le général Sheridan vient de transmettre au Secrétaire de la guerre un rapport du major Mortal qui annonce que des familles de colons se trouvent sans travail, sans abri et sans moyens d'existence et que le vol et d'autres crimes peuvent résulter de cet état de choses.

C'est, en effet, une chose grave dans une société organisée que de voir des familles errer sans feu ni lieu au milieu d'un Etat, sans pouvoir s'trouver de travail ou même un toit pour abriter leurs têtes. Cela constitue pour l'ordre social un danger imminent qui doit donner à réfléchir.

Mais ce que le général Sheridan omet de dire, c'est que le nombre de ces vagabonds va aller en augmentant chaque jour et qu'un lieu de 200 familles errantes, nous comptons 2000 et en voir une et peut-être plus.

Ce que le général Sheridan omet encore d'ajouter, c'est que, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, où un quart des ouvriers sont valides et sans travail, il se passe chaque semaine, aux diverses stations de police, environ 1000 constatations de vagabondage pour la nuit et que le vagabondage comme que des affaires qui en résultent de la sécurité publique.

Ce que le général Sheridan omet encore, c'est d'ajouter que ses fonctionnaires ne sont pas heureuses pour nous du tout qu'abolir toutes têtes [illegible] 1000 milliards de [illegible] ont [illegible] et que la dette de l'Etat a augmenté d'une façon effrayante.

Mais ce qu'il est vrai et que pour trouver des causes entre la dernière et la guerre [illegible] et non pour [illegible] d'en observer [illegible] constater les résultats [illegible] toutes les classes de la population [illegible] les causes [illegible].

Le [illegible] rapport d'un [illegible] sa cause de la question [illegible] pour [illegible] sert son vice et [illegible] d'opinion [illegible].

Nous pensons avoir droit à vos sympathies et à votre soutien dans notre tentative de vivre, comme vous, sous une administration issue du peuple.

Les citoyens no gouvernent pas ici! Ils sont les sujets de satrapes. Les hommes qui se font obéir n'ont rien de commun avec qui que ce soit. Le gouvernement a dégénéré en spéculation, en un colossal monopole. Nous savons qu'un pareil état de choses est nuisible à tout le monde, particulièrement aux fermiers.

Nous sommes écrasés par une dette que nous ont imposée ces monopoles gouvernementaux : l'impôt dévore le peu de bien que nous a laissés une déplorable guerre fratricide : les capitaux nous fuient ou se cachent ; nos terres si belles, si fertiles, offrent le spectacle de la désolation ; nous appelons à grand cris et de tous nos vœux les bardis et généreux enfants du Nord et de l'Ouest, nous, hélas! nos appels attendons en vain, car le gouvernement est notre ennemi et nos frères s'éloignent de nous comme de pestiférés.

Faites qu'on nous donne la paix et une administration honnête. Faites que nous nous gouvernions nous-mêmes. Eloignez de nous et des salles de nos législatures les soldats des autorités fédérales. Donnez-nous la glorieuse lumière du véritable républicanisme, la magnifique civilisation, la vraie liberté américaine.

Nous nous sommes assemblés pour discuter longuement ces questions et vous exposer franchement ses vues que nous nous trouvons tenus, la situation dans laquelle nous nous trouvons, mais nous avons, heureusement, été devancés par le sous-comité du Congrès, dont le rapport nous parvient à l'instant même. Ce rapport, présenté par des hommes du Nord, membres des deux partis, est véridique ; nous vous y renvoyons en vous priant de le lire attentivement.

A. G. CARTER,
Président du Comité Exécutif de la Louisiane.

L. C. BIDWELL,
Président du Comité Exécutif du Mississippi.

Officiel,
WM. H. HARRIS,
Secrétaire du Grange de la Louisiane.

Il est bon de savoir que la Presse des Etats-Unis est prise de publier cet appel et que la présente résolution y soit ajoutée.

Pseudo-Législature.

CHAMBRE

19 janvier.

M. Heck préside. 55 membres répondent à l'appel.

La résolution pour nommer un comité qui aura charge de veiller à ce que la loi sur le sou soit mise en vigueur est déposée.

M. Fortson dit que cette précaution est inutile ; beaucoup de membres du comité avaient des pommes en [illegible].

M. Stewart s'oppose pas la raison que [illegible] de mettre de côté toutes les corrections et d'admettre définitivement tous les membres déclarés élus par [illegible].

[illegible] des membres du comité [illegible] M. Dewees.

M. Stewart s'oppose pas la raison que [illegible] de mettre de côté toutes les corrections et d'admettre définitivement tous les membres déclarés élus par [illegible].

[illegible] M. Dewees.

M. Martel dit que pour se conformer aux vœux de ses constituants il voterait pour [illegible] la résolution.

M. Dewees amende sa résolution en disant qu'elle ne s'appliquera qu'aux cas où il y a pas de contestation.

M. Stewart dit qu'alors la résolution est inutile à moins qu'on ait voulu y cacher quelque chose de sinistre. Il demande [illegible] sur la motion d'adopter la résolution.

M. Lowell appelle l'ordre du jour.

M. Vacher informe l'orateur qu'il n'y a pas d'ordre du jour.

M. Lowell demande l'ajournement, mais la motion n'est pas appuyée.

M. Lowell demande alors le dépôt de la résolution sur la table, mais la motion n'est pas secondée. On dit qu'un vote doit avoir préalable.

On vote pour et par non. Quand le fonctionnaire vient, il refuse de voter [illegible] qu'il est intéressé dans la résolution. Tous sont également intéressés.

M. Sartain en appelle à l'orateur.

L'orateur accède que le refus de M. Sartain est parlementaire et convenable.

M. Stewart amène le refus de voter parce que la résolution enlève au comité compétent la contestation.

L'orateur dit qu'il est observer que c'est là justement une raison pour que Sumer vote.

M. Sumer persiste dans son refus.

M. Yorke aussi refuse de voter parce qu'il est intéressé dans le résultat.

Le vote est annoncé comme suit ; pour la résolution 14 ; contre 22 ; blancs 8.

Les membres volants ne forment pas de quorum, la chambre s'ajourne.

SENAT.

Il y a un quorum de Sénateurs sous la présidence d'Antoine.

On a lu qui amende la charte de ville et [illegible] d'élection annuelle d'un conseil d'aldermen et d'un conseil d'assistants [illegible] présenté. Ces deux conseils remplaceront le bureau des administrateurs actuels après le premier lundi de novembre 1876 époque de la première élection. Le bill est mis à sa seconde lecture.

Il est envoyé à l'impression et référé au comité des affaires paroissiales.

Une résolution portant qu'en vue de la situation trouble des affaires et de l'appauvrissement du peuple, l'assemblée générale s'ajournera le 5 février, est présentée.

Une résolution portant que les membres déclarés élus par le Bureau de retours sont confirmés dans leurs sièges.

Aussi, une résolution pour passer le bill d'allocation et l'envoyer au gouverneur.

Toutes ces résolutions sont adoptées suivant le règlement.

Le Sénat se retire alors en séance exécutive. Rentré en séance publique motion est faite que ce comité, nommé pour examiner les affaires de la compagnie de Levée, soit chargé de s'enquérir de la somme d'argent qui a été payée pour la construction des levées.

Cette motion est renvoyée à mercredi, 20 du courant, immédiatement après la lecture du journal.

Le Sénat s'ajourne.

Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Le *Figaro* répétait tout dernièrement un vieux cliché sur les cinq témoins engagés pour la Nouvelle-Orléans en prévision de la fièvre jaune, le voici maintenant qui nous sert un autre ana du même genre. Il choisit mal son temps.

Un trait excentrique à la Louisiane :

Un journaliste s'étant permis de critiquer une cantatrice, le mari de celle-ci vint lui en demander raison. Le journaliste répondit en plaisantant qu'il ne se battrait qu'avec la cantatrice, puisque lui seul elle était attaquée. La femme, saisissant la balle au bond, envoya, ses témoins ; ceux-ci avant pris la chose au pareil, heritant de ses mains corsiques le bâton du trapèze et se faisant plus un mouvement pour descendre. Il fallut monter jusqu'à lui, et l'enlever comme une masse inerte. Depuis ce jour, ce malheureux éprouve un tremblement nerveux qu'il ne peut surmonter.

—On vient d'inventer une chose dont les événements n'ont que trop prouvé l'utilité. C'est un portefeuille sur lequel on prendrait l'habitude de transcrire et de faire légaliser, de manière à les avoir toujours chez soi, toutes les pièces importantes qui constituent l'état civil de la famille et les actes religieux auxquels elle a pris part.

Cela s'appelle le *cartulaire de la famille*. Les protestants ont déjà un usage analogue, car ils se servent, pour ces inscriptions, de leur Bible de mariage.

Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Avec une piastre vous pouvez acheter une livre de bon thé mêlé au dépôt de thé rue du Camp 5.

Dernier écho de la fête de Montmartre, qui a fini hier :

EXCIBITION
DE CINQ ENFANTS JUMEAUX
de la même mère.

Les Patrons de l'Agriculture de la Louisiane et du Mississippi, aux Patrons de l'Agriculture des Etats-Unis.

Bureaux du secrétaire du "GRANGE" de la Louisiane, au No 68 de la rue du Camp.—Nile-Orléans, 16 janvier 1875.

Le 16 janvier 1875, à une réunion des "Granges" de la Louisiane et du Mississippi, convoquée, à la Nile-Orléans, par le Grand Maître H. W. L. Lewis, l'appel suivant aux patrons de l'agriculture a été adopté à l'unanimité :

Après une profonde réflexion, après avoir longtemps hésité sur la question de savoir s'il convenait de vous parler de nos désordres domestiques, nous avons décidé que le silence ne nous était plus permis. Nous devons, cependant, vous prier, d'avance, de nous acquitter de toute intention de violer les principes sacrés de notre noble ordre en discutant les sujets politiques.

Notre position et nos vicissitudes dominent les intérêts de partis. Le but de la politique bien entendue n'est que la création et le maintien d'un gouvernement qui fait le bonheur du peuple. Il n'est pas défendu aux patrons de l'agriculture de s'en occuper.

Nous pensons avoir droit à vos sympathies et à votre soutien dans notre tentative de vivre, comme vous, sous une administration issue du peuple.

Les citoyens no gouvernent pas ici! Ils sont les sujets de satrapes. Les hommes qui se font obéir n'ont rien de commun avec qui que ce soit. Le gouvernement a dégénéré en spéculation, en un colossal monopole. Nous savons qu'un pareil état de choses est nuisible à tout le monde, particulièrement aux fermiers.

Nous sommes écrasés par une dette que nous ont imposée ces monopoles gouvernementaux : l'impôt dévore le peu de bien que nous a laissés une déplorable guerre fratricide : les capitaux nous fuient ou se cachent ; nos terres si belles, si fertiles, offrent le spectacle de la désolation ; nous appelons à grand cris et de tous nos vœux les bardis et généreux enfants du Nord et de l'Ouest, nous, hélas! nos appels attendons en vain, car le gouvernement est notre ennemi et nos frères s'éloignent de nous comme de pestiférés.

Faites qu'on nous donne la paix et une administration honnête. Faites que nous nous gouvernions nous-mêmes. Eloignez de nous et des salles de nos législatures les soldats des autorités fédérales. Donnez-nous la glorieuse lumière du véritable républicanisme, la magnifique civilisation, la vraie liberté américaine.

Nous nous sommes assemblés pour discuter longuement ces questions et vous exposer franchement ses vues que nous nous trouvons tenus, la situation dans laquelle nous nous trouvons, mais nous avons, heureusement, été devancés par le sous-comité du Congrès, dont le rapport nous parvient à l'instant même. Ce rapport, présenté par des hommes du Nord, membres des deux partis, est véridique ; nous vous y renvoyons en vous priant de le lire attentivement.

A. G. CARTER,
Président du Comité Exécutif de la Louisiane.

L. C. BIDWELL,
Président du Comité Exécutif du Mississippi.

Officiel,
WM. H. HARRIS,
Secrétaire du Grange de la Louisiane.

Il est bon de savoir que la Presse des Etats-Unis est prise de publier cet appel et que la présente résolution y soit ajoutée.

OPÉRA.

M. Dardignac et Mlle Liogier ont obtenu, hier soir, dans le *Maître de Chapelle*, un succès qui s'est traduit en applaudissements répétés, suivis d'un rappel.

On avait annoncé *Rigoletto* ; mais une indisposition de Mlle Vercken a rendu un changement de spectacle nécessaire, et la *Favorite* a été substituée à l'opéra de Verdi. La *Favorite*, comme toujours, a porté bonheur à Mme Téoni ; c'est certainement un des rôles où elle brille le plus, les applaudissements d'hier soir l'ont prouvé encore une fois.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La belle tragédie de Shakespeare, "Hamlet," a été représentée hier, et Lawrence Barrett dans le rôle principal a conquis de nouveaux lauriers. Son jeu remarquable nous a rappelé celui de Salvini, le Titan des tragédiens.

Ce soir, "Lady of Lyons."

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les représentations de Lucile Western font recette tous les soirs. M. Bidwell qui s'évertue à plaire aux habitués de son théâtre, voit en l'empressement que met la foule à se porter à l'Académie, la juste récompense de ses efforts. A la demande générale "Oliver Twist" sera redonné ; "Nancy" et "Bill Sykes" n'y font applaudir.

THÉATRE St-CHARLES.—Ce soir, la troupe Lander se fera entendre dans "Elisabeth, Queen of England." Cette troupe a fait ses débuts lundi dernier, et a reçu du public un accueil sympathique.

Demain, "School for Scandal" ; vendredi, bénéfice de Mme Lander et samedi, "Macbeth."

A LA LETTRE.—Liquidation et vente au-dessous du prix coutant, au magasin de Jos. B. Hubbard, établi depuis 1846 au coin des rues Remparts et Perdido, pour cause de retraite.

Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Un de nos publicistes les plus honorables, dit le *Mégaril Diplomatique*, a trouvé au Pérou une situation qui est une juste rendue à son mérite et un honneur pour la France.

Voici en quels termes M. Pradier Fodéré, dans une lettre qu'il adresse à M. Drouyn de Lhuys, fait connaître l'accueil flatteur qu'il a reçu à Lima :

"Lima, le 12 novembre 1874.

"Me voici à Lima. J'ai attendu d'être complètement installé pour vous donner quelques détails positifs sur ma situation.

"Mon voyage a été très heureux. Dieu nous a visiblement couverts de sa main. Le passage de l'Isthme a été presque une partie de plaisir. La navigation sur le Pacifique a été pour ainsi dire une promenade. A bord du vaisseau français et sur le paquebot anglais, j'ai été l'objet, avec ma famille, des plus délicates attentions. A mon arrivée à Lima, m'attendaient de très grands honneurs. A peine le paquebot est-il arrivé en rade de Callao, qu'un canot à vapeur portant les couleurs du Pérou et de la France, monté par des marins de l'Etat, et ayant à son bord le préfet de Callao, des amiraux, le camp du Président de la République et une députation de l'Université, est venu me prendre pour me conduire à terre.

"Je fus mené à la préfecture, où nous nous sommes reposés un peu ; puis, à deux heures, nous sommes montés en chemin de fer avec le même cortège. Les journaux de Lima avaient informé mon arrivée pour cinq heures et demie ; aussi je fus accueilli au débarcadère par une foule de jeunes gens qui m'ont applaudi d'une profondément émue de ces hommes rendus à un homme d'étude dont la vie a toujours été modeste.

"Le lendemain, j'ai reçu la visite d'un aide de camp du Président et de tous les Ministres, du Président de la Chambre, du Président de la Cour suprême, des doyens des cinq Facultés avec le doyen de l'Université. Le Recteur de l'Université, j'ai été reçu comme un prince, ce qui prouve qu'à Lima on sent bien que je viens qui amènent la scène. La plupart des Ministres étrangers en résidence à Lima sont aussi venus me rendre visite. Vous voyez que l'accueil n'a rien laissé à désirer.

"Le Président de la République, qui a eu l'honneur de voir plusieurs fois cet homme fort distingué, nommé d'ailleurs chevaleresque, et paradoxalement toujours de l'homme.

"Je vais avoir beaucoup d'occupations. Je vais de terminer le rapport au Président de la République, sur la création de l'Académie des sciences, politiques et morales ; ces dont je dois être le doyen.

"Veuillez agréer, etc.

"Signé PRADIER FODÉRÉ."

LES FORCES BELLIGÉRANTES EN ESPAGNE.—Le correspondant du *Temps*, en Espagne, lui a envoyé quelques renseignements sur les forces respectives des deux partis en présence ; il évalue celles de l'armée républicaine à 95,000 hommes ; celles de l'armée carliste, à 30,000 seulement.

"Mais il ne faut pas se le dissimuler, 30,000 hommes, dont une vingtaine de mille sont parfaitement aguerris, constituent une force défensive bien considérable, et ce n'est pas trop de 95,000 hommes pour les attaquer dans leurs forteresses naturelles.

"Si ces 30,000 partisans étaient commandés par des hommes de guerre d'un talent véritable, s'il se trouvait parmi eux un nouveau Zumalacarrégui, un nouveau Cabrera, si la valeur que leur donnent la fanatisme et la foi naïve n'était pas en partie neutralisée par la faiblesse morale d'un grand nombre d'officiers d'aventure ; si celui qu'ils nomment leur roi avait de grandes qualités personnelles, si enfin les chefs n'étaient pas divisés, alors, au lieu des autres et toujours occupés d'intrigues haineuses, une armée de 150,000 hommes serait encore de la peine à les réduire, quand bien même elle posséderait des ressources financières inconnues à la troupe nationale."

UN CONDAMNÉ A MORT ANONYME.—Une décision fort curieuse a été prise hier au ministère de la justice.

On sait que la cour de cassation vient de rejeter le pourvoi d'un nommé qui est en ce moment dans la prison de Nîmes, et qui a été coudamné à mort sous le nom de Terrier.

Or, il est avéré aujourd'hui que ce nom n'est pas le sien. Lui-même en convient, mais il refuse énergiquement de dire le véritable.

On a jugé qu'il était impossible de le juger, et qu'il fallait le mettre sous un pseudonyme," et deux agents de la sûreté ont été chargés de faire une enquête minutieuse sur son identité.

Si on ne la découvre pas, pourtant ?

—Une annonce tout à fait extraordinaire dans les *Petites affiches* :

"Une orpheline, âgée de dix-neuf ans, possédant 14 millions, *désire épouser un prince français !*.....

"S'adresser, par lettre affranchie, *avec timbre pour la réponse* (?) à M. L. F., 34, poste restante."

A coup sûr, cette orpheline ne fera jamais de folles dépenses et le prince français peut être sûr que les 14 millions seront bien administrés.

—M. Thiers a, en Place Blanche, les honneurs d'une statue de neige qu'un artiste de pavé s'est amusé à lui dresser contre la fontaine, à la grande joie des passants. C'était, ma foi, assez ressemblant.

M. Thiers a fondu aux environs de dix heures, en faisant une boue atroce autour de lui.

Il y a en ce moment, à Marseille, un gymnaste qui vient de passer un bien mauvais quart d'heure. Cet émule de Léotard faisait des tours à une hauteur de quinze mètres, s'élançant d'un trapèze à l'autre. Tout à coup, au moment où il venait de lâcher le premier trapèze, le gaz de la salle de spectacle s'éteignit subitement.

On comprend l'effroyable émotion du malheureux gymnaste. Etre lancé dans l'obscurité à une hauteur énorme, tendre les mains vers un trapèze mobile et invisible, c'est là une impression qui, pour un durer qu'un instant, n'en est pas moins poignante. Un cri de terreur s'était élevé dans la salle. Aussi le soubresaut du public général quand le gaz, étant rallumé, on vit le gymnaste suspendu à son trapèze. Mais, pâle comme un cadavre, il ne laissait aller aux lentes oscillations de l'appareil, tertant de ses mains crispées le bâton du trapèze et ne faisant plus un mouvement pour descendre. Il fallut monter jusqu'à lui, et l'enlever comme une masse inerte. Depuis ce jour, ce malheureux éprouve un tremblement nerveux qu'il ne peut surmonter.

—On vient d'inventer une chose dont les événements n'ont que trop prouvé l'utilité. C'est un portefeuille sur lequel on prendrait l'habitude de transcrire et de faire légaliser, de manière à les avoir toujours chez soi, toutes les pièces importantes qui constituent l'état civil de la famille et les actes religieux auxquels elle a pris part.

Cela s'appelle le *cartulaire de la famille*. Les protestants ont déjà un usage analogue, car ils se servent, pour ces inscriptions, de leur Bible de mariage.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Comité de 70.

Le Comité de 70 s'est réuni lundi soir et hier au soir et il s'est ajourné à jeudi soir à huit heures. Ses séances se tiennent dans la salle située au-dessus du café de Hawkins, rue Chartres, au coin du passage. Le comité, présidé par M. Marr, continue, d'une façon active, la mission qu'il a entreprise de défendre pied à pied les droits du peuple.

Sheridan, Kellogg, Emory & Cie devant la 6ème Cour de District.

L'honorable Jas. R. Vaugh, membre élu et légalement reconnu de la Législature de la Louisiane, vient d'intenter un procès en dommages devant la 6ème Cour de district de la paroisse d'Orléans, présidée par le juge Saucier, contre les généraux Sheridan, Emory et de Trobriand et contre les sieurs William Pitt Kellogg, se disant gouverneur de la Louisiane, et Hugh J. Campbell, son général de milice, leur réclamant solidairement la somme de cent mille piastres, pour l'avoir empêché, par la force, d'exercer les fonctions qui lui reviennent de droit.

L'honorable Jas. R. Vaugh allègue qu'il a été élu à la Chambre des Représentants par les électeurs de la paroisse Winn, qu'il s'est présenté, le 4 janvier 1875, à la Législature de la Louisiane qui siégeait actuellement ; qu'il a été reconnu comme ayant droit à son siège par la majorité des membres et par l'Orateur de la Chambre, et que dans l'exercice de ses fonctions, il a été chassé par la force brutale de la salle législative par des soldats des Etats-Unis, obéissant aux ordres des généraux Sheridan, Emory et de Trobriand et des sieurs W. P. Kellogg et Hugh J. Campbell.

L'honorable John A. Campbell, ex-juge de la cour suprême des Etats-Unis, est l'avocat du demandeur. Un premier procès a été intenté, on se souvient, par les honorables Vaugh et Jeffries devant la cour de circuit contre les mêmes individus et les notices ont été servies.

Comme le juge Wood n'est pas prêt à siéger, on a eu recours à un tribunal de l'Etat pour presser un peu les choses.

Ce que Phil. Sheridan est allé faire aux Attakapas.

Depuis le départ de l'homme qui n'a pas pour pour la région des Attakapas il y a eu nécessairement beaucoup de commentaires sur la cause de son voyage. Quant à nous, considérant qu'il n'a regretté l'absence de ce sanguinaire Phil, si ce n'est le *barkeeper* de l'hôtel St-Charles, car on déclare prodigieux le nombre de bouteilles de whisky et de champagne que vidait chaque jour ce gerbe d'accolade au vertre majestueux et à la face rubiconde.

A force de questionner les amis de Phil, qui sont difficiles à convaincre parce qu'ils sont très rares, nous avons pu découvrir la vérité, si toutefois nous pouvons nous permettre de nous servir du mot *vérité* en parlant de quelque chose qui ait rapport à Sheridan.

Le lieutenant général des armées des Etats-Unis a pas allé au bayou Teche, comme on l'avait cru, pour questionner *incognito* les nègres des environs et savoir combien de fois chacun d'eux individuellement avait été tué, sans compter les massacres en masse, ni même, pour aller défier dans leurs cavernes les bandits de la Ligue Blanche.

Non, le journal Phil n'est pas pour une excursion de plaisir à ces qui assurent que ses amis, et ses ses ses, se sont bornés à pêcher des huîtres et à les manger,—le territoire des huîtres, des bolinos, des [illegible] et des huîtres de Lignière Blanche, aux Attakapas. Phil n'est pas parti seul, mais avec un état-major composé de [illegible] de l'Ouest. Il a fait un [illegible] d'un [illegible] et [illegible] attendu à la Nouvelle-Orléans [illegible] hier après-midi [illegible] rapport de [illegible] ce qui nous [illegible] aurait entendu parler aux Attakapas, et l'imaginant trouvé [illegible] la baie Berwick, [illegible] recommander leurs [illegible] [illegible] les hauts faits qui l'ont conduit [illegible] les Attakapas [illegible] les hommes des Pecanos.

Avant de traverser la baie Berwick, redoutant, Phil a [illegible] que ces sauvages qui traite d'ordinaire de *bandits* [illegible] combat il n'a pas peur, il a [illegible] hâté de rentrer à la Nouvelle-Orléans chercher du renfort et nouvelle, ses provisions de bouche.

On est à la vérité dans tout cela !

Le sous-comité congressionnel.

Le sous-comité congressionnel composé de MM. Hoar, Frye et Wilson, est attendu à la Nouvelle-Orléans. L'honorable Marshall [illegible] aujourd'hui à Washington [illegible] à envoyer le rapport [illegible] dans leur paroisse [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible]